

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 08 JUILLET 2021 A VOUZIER**

Présents : MMES ANDREY Danièle, BAUDART Martine, BERGERY Marie Claude, CORNEVIN Barbara, FESTUOT Annie, FOURCART Marie Hélène, GUERIN Anne Marie, HAUDECOEUR Agnès, LALLEMENT Séverine, LAMPSON Nadège, NAUDIN Muriel, PAYEN Françoise, PIEROT Chantal, PIRAS Caroline, ROUSSY Elise, SEMBENI Anne, VERNEL Martine, et M. BESANCON Tony, BOLY Francis, BONTEMPS Adrien, BOUILLEAUX Jean Pol, BOUILLON Daniel, BOUILLON Mathieu, BOXEBELD Pascal, CANNAUX Francis, CARPENTIER Dominique, CORNEILLE Jean-Pierre, CORNET Loïc, DANNEAUX Dominique, DAUPHY Bruno, DEMISSY Pierre, DESTENAY Roland, DIEUDONNE Jean Claude, DUGARD Yann, DUMANGE Dominique, ETIENNE Philippe, FLEURY Vincent, GOMEZ Jean-Baptiste, GROSSELIN Jacques, LAIES Benoît, LALONDE Loïc, LAURENT-CHAUVET Pierre, LE GALL Jean François, LESOILLE Patrick, LOBIDEL Alain, LORFEUVRE Gérald, LOUIS Jean-Marc, MACHINET Jean Baptiste, MACHINET Thierry, MANCEAUX Christophe, MEIS Michel, MINET Maxime, MOUTON Francis, NANJI Léopold, NIZET Sylvain, OUDIN Denis, OUDIN Hubert, POTRON Pierre, QUEVAL Guillaume, RAGUET Philippe, RATAUX Frédéric, RAULET Olivier, RENOLLET Hubert. RICHELET Jean-Pol, SALEZ René, SIGNORET Francis, SINGLIT Benoît, THIERION Vincent, VAIRY Lionel, VAN DEN BERGH Charles.

Ont donné procuration : MMES BAUDART Martine à PAYEN Françoise, LESUEUR Patricia à DUGARD Yann, MARCHERAS Laetitia à SIGNORET Francis, ROGER Magali à CARPENTIER Dominique et M. CANIVENQ Roland à FLEURY Vincent, CARRE Joël à POTRON Pierre, COURVOISIER Frédéric à HAUDECOEUR Agnès, DE POUILLY Jean à LALLEMENT Séverine, DESGEORGES Marc à BOLY Francis, GAVART Vincent à NAUDIN Muriel, LEBON Christophe à LAMPSON Nadège, MATHIAS Frédéric à MACHINET Jean Baptiste.

Absents/Excusés : MMES BECHARD Isabelle, DION Valentine, HERBAY Christelle, HUSSON POISSON Fanny, LEFORT Sylvie, LELOUP Nathalie, SEMBENI Peggy, et M. AUDEGOND Michaël, AUROUX Emmanuel, BAUSSART Thierry, BESTEL Bernard, BOUILLON Jacques, CERRAJERO Eladio, CHANCE Jean-Michel, COLSON Pascal, DEGLAIRE Thierry, DEGUY Bernard, DESWAENE Bruno, DION Christophe, FRANCCART René, GENTY Jean Charles, GODART Olivier, HANNEQUIN Laurent, HARDY Jérôme, HAULIN Bertrand, HAULIN Eric, HULOT Christian, JUILLET Bruno, LAHOTTE Hervé, LECLERCQ Guy, LEJEUNE Gilles, LHOTEL Philippe, MALVAUX André, MANESSE Jean Eric, MARCHAND Fabrice, MARYNS Bruno, NICOLITCH Cédric, PERTUS Xavier, POU CET Eric, ROBIN Dominique, SEMBENI Alain.

Personnel communautaire présent : M. MAKSUD Léo, Directeur Général des Services, Mme ODIENNE Karine, Directrice Générale Adjointe, et Mme CANNEAUX Marie, Secrétaire de direction.

Invité : M. LEFEUVRE Cyrille, Sous-Préfet de Vouziers



Mme PAYEN Françoise est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.



1) **POINT SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2) **PROCES VERBAL : Approbation du procès-verbal de la séance du 27/05/21**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire ADOPTE, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 27/05/2021.

3) **SPORT / CULTURE**

• **Prise en charge du transport scolaire pour les déplacements à la piscine des établissements primaires**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE, à l'unanimité :

- D'ACCEPTER de prendre en charge le coût des transports pour se rendre à la piscine pour tous les établissements primaires à partir du 1er septembre 2021,
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant d'approuver et de signer les conventions en ce sens avec les SIVU/SIVOM du territoire,
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes mesures nécessaires et signer tout acte ou document utile à l'exécution de la présente délibération.

• **Soutien aux projets pédagogiques des structures scolaires**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE, à hauteur de 75 voix POUR et 1 abstention (M. CANNAUX Francis):

- VALIDER le principe de soutien financier des actions pédagogiques (culturelles, scientifiques, environnementales ou encore d'ateliers artistiques - hors fête d'école, classe de mer, de neige etc...) sur la base du même montant que celui attribué par les SIVU/SIVOM/Commune.
- PRENDRE ACTE que chaque action sera soumise pour délibération du Bureau dans le cadre des délégations qu'il détient du Conseil communautaire.
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes mesures nécessaires et signer tout acte ou document utile à l'exécution de la présente délibération.

• **Dispositif de soutien aux associations sportives pour la formation des encadrants**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE, à l'unanimité :

- De VALIDER la proposition de soutien financier des associations sportives pour la formation des encadrants avec une aide plafonnée à 300€ par formation,
- D'APPROUVER le règlement du dispositif,
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes mesures nécessaires et signer tout acte ou document utile à l'exécution de la présente délibération.

• **Dispositif de soutien aux associations sportives pour les athlètes de haut niveau**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE, à l'unanimité :

- De VALIDER la proposition de soutien financier des associations sportives pour la progression de leurs sportifs de haut-niveau à hauteur de 700€ par sportif identifié sur la liste ministérielle de haut-niveau,
- D'APPROUVER le règlement du dispositif,
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes mesures nécessaires et signer tout acte ou document utile à l'exécution de la présente délibération.

- **Dispositif de soutien ponctuel aux associations sportives et culturelles**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE, à l'unanimité :

- De VALIDER le dispositif de soutien ponctuel aux associations sportives et culturelles,
- D'APPROUVER le règlement du dispositif,
- De DELEGUER au Bureau l'examen et l'attribution des demandes de subvention,
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes mesures nécessaires et signer tout acte ou document utile à l'exécution de la présente délibération.

- **Présentation du rapport d'activité 2020 du centre aquatique Argona**

Entendu la présentation du rapport annuel 2020 transmis par la société S PASS dans le cadre de l'exploitation du centre aquatique communautaire ARGONA ;

Le Conseil communautaire PREND ACTE de ce rapport.

- **Présentation du règlement Intérieur du centre aquatique Argona**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE, à hauteur de 77 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. RATAUX Frédéric) :

- De VALIDER le nouveau Règlement Intérieur du centre aquatique

4) **DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

- **Réalisation d'une étude « Pour une renaissance du vignoble Ardennais à partir du territoire de l'Argonne Ardennaise »**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE, à l'unanimité :

- D'AUTORISER le président à signer la convention de subventionnement avec l'ANCT,
- D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer tous les actes à intervenir pour la mise en œuvre des prestations, objet de cette convention.

- **Opération de collecte de pneus usagés**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE, à hauteur de 76 voix POUR, 2 voix CONTRE (Mme LALLEMENT Séverine et M. DE POUILLY Jean) et 2 ABSTENTIONS (M. OUDIN Hubert et M. MOUTON Francis).

- De VALIDER la mise en œuvre de cette opération,
- D'AUTORISER le Président à signer la convention avec la Chambre d'Agriculture des Ardennes,
- DE CHARGER le Président ou son représentant de signer tous les actes à intervenir pour la mise en œuvre de l'opération.

5) **ADMINISTRATION GENERALE**

- **Désignation d'un second titulaire au sein du Conseil d'administration de l'agence de développement économique**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DÉCIDE, à l'unanimité :

- De désigner M. POTRON Pierre, second titulaire au sein du Conseil d'Administration de l'agence de développement économique des Ardennes
- De charger le Président ou son représentant de signer tous les actes à intervenir.

6) **TOURISME**

- **Création d'une société publique locale (SPL) d'Office de Tourisme – Société publique locale « Destination Sud Ardenne »**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité :

- D'APPROUVER la création d'une société publique locale dénommée « Destination Sud Ardenne »
- D'APPROUVER les statuts figurant en annexe de la Société Publique Locale « Destination Sud Ardenne »
- D'APPROUVER le montant et la répartition du capital social de la Société Publique Locale tels que prévus par ces statuts
- De FIXER la participation de notre Communauté de communes au capital de la Société à 20 000 euros, somme qui sera libérée intégralement en une seule fois
- DONNE tous pouvoirs au Président de la Communauté de communes pour signer les statuts de la Société Publique Locale et tout autre document nécessaire à la constitution et à l'immatriculation de la SPL au registre du commerce et des sociétés et, plus généralement, mettre en œuvre tous les actes à intervenir
- DECIDE la dissolution de l'Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC) qui, à ce jour, est en charge de l'Office de Tourisme. Il cessera d'exercer toute activité à la date de création effective de la SPL, fixée par ses statuts au 1er janvier 2022 sous réserve des modalités juridiques de dépôts desdits statuts. A cette date, l'ensemble du personnel en fonction, de l'actif et du passif de l'EPIC est de plein droit transféré à la SPL. La date de dissolution de l'EPIC est fixée quant à elle au 31 mars

2022, afin que le comité de direction dudit EPIC puisse adopter son compte administratif avant cette date ;

- AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous les actes à intervenir
- **Désignation des membres représentant l'intercommunalité au sein du Conseil d'administration de la Société Publique Locale « Destination Sud Ardenne »**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- DESIGNER en qualité de représentants de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise au Conseil d'administration de la SPL « Destination Sud Ardenne » les 5 représentants suivants :
 - o Danielle ANDREY
 - o Roland CANIVENQ
 - o Dominique CARPENTIER
 - o Hubert OUDIN
 - o Charles VAN DEN BERGH
- **Désignation d'un membre représentant des actionnaires de la Société Publique Locale « Destination Sud Ardenne » au sein de la SPL Destination Sud Ardenne**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- DESIGNER Benoit SINGLIT en tant que représentant des actionnaires au sein de l'Assemblée Générale de la SPL Destination Sud Ardenne
- CHARGER le Président de l'exécution de la présente délibération.
- **Avenant à l'entente intercommunale entre la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise et la Communauté de Communes du Pays Rethélois relative au recrutement d'un développeur touristique**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE, à l'unanimité de :

- VALIDER le projet d'avenant à l'entente intercommunale entre la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise et la Communauté de Communes du Pays Rethélois tel qu'annexé,
- CHARGER le Président ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

7) AUTORISATION DE SIGNATURE PACTE TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DE L'ARGONNE ARDENNAISE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE, à hauteur de 79 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (M. MACHINET Jean Baptiste et M. MATHIAS Frédéric) :

- D'APPROUVER le Plan territorial de relance et de transition écologique de l'Argonne Ardennaise tel qu'il a été présenté
- De PRENDRE ACTE que ce document sera évolutif et pourra être revu en fonction des retours des partenaires,
- D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

8) FINANCES

- **Inscription de provisions pour dépréciation liée aux impayés sur le budget déchets ménagers**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité :

- D'ANNULER la délibération n°2021/45 actant une dépréciation des actifs circulants de 40 000 € pour l'exercice 2021,

- D'ACTER et d'ENREGISTRER comptablement la dépréciation des actifs circulants (article 6817) pour un montant de 30 000 € inscrits budgétairement au Budget Primitif de 2021,

- D'AUTORISER le Président ou son représentant de signer tous les actes à intervenir.

- **Proposition d'attribution d'un fonds de concours à la commune de Buzancy**

Après en avoir délibéré, Conseil communautaire DECIDE à l'unanimité (M. NANJI Désiré ne prend pas part au vote) :

- D'ATTRIBUER un fonds de concours à la commune de Buzancy à hauteur de 5 650 €, au titre de l'année 2021, en vue de participer au financement de la surveillance et la maintenance du plan d'eau La Samaritaine,

- D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

- **Décisions modificatives du budget général**

Décision modificative n°1 : Budget général : mise en place des sentiers de randonnées

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire ADOPTE la décision modificative n°1 du Budget général suivante à l'unanimité:

Dépenses d'investissement

Chapitre 041 (intérieur de la section)

Article 2318 Aménagement et agencement + 33 755.33€

Recettes d'investissement

Chapitre 041 (intérieur de la section)

Article 238 Avances versées +33 755.33€

Décision modificative n°2 : Budget général : crédits d'ouverture de la SPL

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire ADOPTE la décision modificative n°2 du Budget général suivante, à l'unanimité.

Dépenses D'investissement

Chapitre 26 Participations et créances rattachées à des participations

Article 261 titres de participation +20 000€

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 67 Charges exceptionnelles

Article 678 Autres dépenses exceptionnelles -20 000€

Chapitre 023 Virement à la section d'investissement

Article 001 virement à la section d'investissement +20 000€

Recettes d'investissement

Chapitre 021

Article 021 Virement de la section de fonctionnement +20 000€

Décision modificative n°3 : budget général : Fond de concours à la commune de Buzancy

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire ADOPTE la décision modificative n°3 du Budget général suivante à l'unanimité.

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

Article 657341 : Communes membres du GFP : + 5 650€

Chapitre 67 Charges exceptionnelles

Article 678 Autres dépenses exceptionnelles -5 650€

Décision modificative n°4 : Budget général : Bon d'achats solidaires

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire ADOPTE la décision modificative n°4 du Budget général suivante à l'unanimité:

Dépenses D'investissement

Chapitre 204 Subventions d'équipement versées

Article 20421 : Biens mobiliers, matériel, études : + 180 000€

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 67 Charges exceptionnelles

Article 678 Autres dépenses exceptionnelles -180 000€

Chapitre 023 Virement à la section d'investissement

Article 001 virement à la section d'investissement +180 000€

Recettes d'investissement

Chapitre 021

Article 021 Virement de la section de fonctionnement +180 000€

9) DECHETS MENAGERS

- **Rapport 2020 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire APPROUVE à l'unanimité le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers tel que présenté.

10) HABITAT : Mise en place du service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité:

- De CONFIER à l'ALE 08 la réponse à l'AMI SARE sur son territoire,
- D'APPROUVER la participation de la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise au financement du SARE conformément aux modalités présentées ci-avant,
- D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer tous les actes à intervenir pour la mise en place du SARE.

11) RESSOURCES HUMAINES

Décisions relevant de l'autorité fonctionnelle du Maire

- **Augmentation de quotités de travail de deux contrats aidés**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DECIDE à hauteur de 78 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Mme LALLEMENT Séverine, M. DE POUILLY Jean et M. MACHINET Thierry) :

- D'autoriser la signature d'un avenant à deux contrats aidés afin de passer les agents à temps complet à compter du 1er août 2021.
- De charger le Président ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

- **Création d'un emploi permanent d'adjoint technique**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE à hauteur de 78 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Mme LALLEMENT Séverine, M. DE POUILLY Jean et M. MACHINET Thierry) de :

- CREER un emploi permanent d'adjoint technique pour exercer les fonctions d'agent polyvalent, à temps complet, à compter du 1er octobre 2021 dans les conditions présentées.
- D'ADOPTER les modifications du tableau des emplois ainsi proposée.

- **Augmentation de la quotité de travail d'un emploi permanent d'adjoint administratif**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DECIDE à hauteur de 78 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Mme LALLEMENT Séverine, M. DE POUILLY Jean et M. MACHINET Thierry):

- De MODIFIER la quotité de travail d'un emploi permanent d'adjoint administratif, initialement de 25/35ème, pour le passer à temps complet, à compter du 1er novembre 2021.

- **Création de deux emplois permanents d'adjoint technique**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à hauteur de 77 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Mme LALLEMENT Séverine, Mme PIRAS Caroline, M. DE POUILLY Jean et M. MACHINET Thierry) :

- ADOPTE la proposition du Président ,
- ADOPTE les modifications du tableau des emplois.

Décisions relevant de l'autorité fonctionnelle du Président de la Communauté de communes

• **Recours à un contrat d'apprentissage**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DECIDE à hauteur de 80 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. MACHINET Thierry) de :

- RECOURIR au contrat d'apprentissage,
- CONCLURE à compter du 09/08 un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation
Finances	1	Bachelor universitaire technologique (BUT) Gestion des Entreprises et Administrations (GEA) parcours GEMA (gestion, entrepreneuriat et management d'activités)	2 ans à partir d'août 2021

Le prochain conseil communautaire est fixé le 23/09/2021.

La séance est levée à 21h30.

Fait à Vouziers le 13/07/2021

Le Président,



Benoit SINGLIT



